

Que la fête démarre !

Du 3 au 11 juin 2017



Photo : SNPN

Communiqué du 13 mars 2017

Organisez une manifestation dans le cadre de la Fête des mares du 3 au 11 juin 2017

Nous vous proposons de participer à la deuxième édition de la Fête des mares et ainsi rejoindre le réseau des acteurs impliqués dans cet événement national.

- ➔ **Organisez une sortie « nature », une conférence, un atelier, un spectacle... sur la thématique des mares du 3 au 11 juin 2017.**
- ➔ **Avant le 24 avril : labellisez votre événement pour apparaître dans les programmes et bénéficier des outils de communication.**

Labellisez votre manifestation sur : www.zones-humides.eaufrance.fr/fete-des-mares

Rendez-vous sur l'espace organisateur du Portail National d'accès aux informations sur les Zones Humides, connectez-vous ou demandez un compte puis renseignez le formulaire d'inscription. Votre manifestation apparaîtra dans le programme national !

Besoin d'information ?

Contactez la SNPN ou bien votre interlocuteur local qui vous accompagnera et vous fournira les outils pour organiser votre manifestation.

Retrouvez la liste des coordinateurs sur le [Portail national de la Fête des mares](#).



La Fête des mares est coordonnée par la Société nationale de protection de la nature avec le soutien technique du Pôle-relais « Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales »

Contact : SNPN : Elodie Seguin, 01 43 20 15 39 – snpn@wanadoo.fr